

Membres d'ANRU+

Les Innovateurs : découvrez la charte

Une charte a été rédigée pour expliquer le fonctionnement de la communauté ANRU+. Elle clarifie les engagements, les valeurs communes et les objectifs de ses membres.

... Origine de la communauté

En 2017, ANRU+ a été lancé pour amplifier et stimuler l'innovation dans les 450 quartiers prioritaires dont l'ANRU accompagne et finance la transformation massive.

ANRU+ donne lieu à la mobilisation renforcée de moyens dédiés à l'innovation, et à la mise en réseau des territoires pour favoriser l'émergence de savoir-faire nouveaux et partagés.

En 2019, ce sont ainsi 34 projets du NPNRU pilotes en matière d'innovation qui bénéficient de 121 millions d'euros de subvention du PIA pour le déploiement d'expérimentations et 70 territoires qui sont réunis au sein de 10 groupes de travail thématiques pour partager les pratiques d'excellence et lever collectivement les freins à l'innovation.

L'ANRU souhaite amplifier cette dynamique en installant cette année une communauté d'innovateurs, et en organisant sa rencontre avec les territoires.

Nouveau pilier d'ANRU+, il s'agit désormais de mobiliser plus fortement ceux qui portent les solutions innovantes et souhaitent les mettre au service des quartiers et de leurs habitants. « ANRU+ Les innovateurs » vient fédérer start-up, acteurs de l'ESS, petites et grandes

URL de la page : <https://www.anru.fr/les-innovateurs-decouvrez-la-charte>

entreprises motivées à s'engager aux côtés de l'ANRU et de l'ensemble des territoires qu'elle accompagne pour apporter des solutions inédites et plus efficaces.

... **Objet de la charte**

Cette charte a pour objet de spécifier :

- › Les objectifs de la communauté
- › Les valeurs et principes de fonctionnement de la communauté
- › Les engagements de ses membres
- › Objectifs de la communauté

Retrouvez-la en détail ci-dessous.



Objectifs de la communauté

- › Stimuler l'innovation dans les quartiers
- › Fédérer et valoriser les acteurs qui se mobilisent pour innover dans les quartiers
- › Faciliter les mises en relation entre les porteurs de projets de renouvellement urbain, les maîtres d'ouvrage de ces projets et des structures porteuses de solutions innovantes, préalablement identifiées et qualifiées par l'ANRU
- › Encourager les expérimentations pour apporter des solutions plus performantes et adaptées au contexte spécifique des quartiers.



Fonctionnement de la communauté

Les structures appartenant à la communauté sont considérées comme des partenaires privilégiés de l'ANRU.

Leurs solutions ont été identifiées par l'ANRU comme pertinentes et adaptées au regard des besoins des quartiers et de leurs habitants. Elles sont rendues visibles à l'ensemble des porteurs de projets de renouvellement urbain et de leurs

URL de la page : <https://www.anru.fr/les-innovateurs-decouvrez-la-charte>

partenaires, à travers des événements et divers supports (annuaire en ligne et papier notamment).

Au cas par cas, les territoires peuvent faire appel aux membres de la communauté en fonction de leurs besoins, et les mobiliser dans leurs projets. Ces partenariats s'inscriront nécessairement dans le cadre classique de passation des marchés publics ou de dispositifs expérimentaux de recherche et de développement. S'ils font partie intégrante des projets financés et validés par l'ANRU, ces opérations peuvent à ce titre bénéficier du soutien de l'ANRU, sans que la présence ou l'absence d'une structure membre de la communauté soit un facteur de décision positif ou négatif pour l'ANRU.

L'ANRU peut également préconiser des mises en relation ciblées, qu'elle juge opportunes au regard de sa connaissance des projets, sans que les collectivités soient contraintes à donner suite à ces mises en relation.

L'ANRU organise chaque année des rencontres nationales et régionales visant à mettre en relation les membres de la communauté avec les collectivités en recherche de solutions. Lors de ces rencontres, il se peut que seules les structures ayant une solution répondant aux besoins des collectivités participantes soient conviées.



Droits et devoir des membres de la communauté

Les membres s'engagent à :

- Réserver un accueil ouvert aux territoires en renouvellement urbain qui solliciteront les structures d'innovation dans le cadre de la communauté et ne pas conduire de campagne de communication agressive vis-à-vis de ces territoires
- Communiquer des informations exactes et sincères sur leur organisation et leurs solutions (chiffres, références clients, nombre de collaborateurs, propriété intellectuelle, etc.), informations qui viendront compléter un annuaire national mis à disposition à travers l'extranet Anruscope, plateforme dédiée à l'ensemble de la communauté du renouvellement urbain et un livret papier
- Accepter la communication de ces informations à des fins de valorisation par

- Mettre à jour une fois par an les informations transmises pour cet annuaire

En échange de quoi, les membres de la communauté disposent des droits suivants :

- Possibilité d'utiliser le label « ANRU+ Les innovateurs » comme un faire-valoir dans leur communication via notamment l'utilisation du logo et de la baseline « Quand l'innovation prend ses quartiers », en précisant toutefois que ce label ne leur offre pas de droit préférentiel dans le cadre des procédures de mise en concurrence et que l'ANRU n'est pas engagée par les solutions et les conditions tarifaires proposées.
- Protection des données personnelles, l'ANRU s'engageant à ne pas transmettre à des tiers les informations récoltées via l'annuaire des innovateurs, en dehors des actions de valorisation de la communauté qu'elle mène
- Droit à l'image, l'ANRU s'engageant à ne pas utiliser les images fournies par les structures dans un autre cadre que celui de la valorisation de la communauté, sauf demande expresse aux structures concernées.

Si les membres ne respectent pas les engagements inscrits dans la présente charte, l'ANRU se réserve la possibilité de leur retirer la labellisation "ANRU+ Les innovateurs".



Conditions d'adhésion à la communauté

Sont éligibles à rejoindre la communauté les structures suivantes :

- Start-up et structures de l'économie sociale et solidaire dont l'objet principal et les solutions proposées sont susceptibles d'apporter des réponses utiles dans le cadre des projets conduits dans les quartiers en renouvellement urbain ;
- A titre complémentaire, PME / ETI et le cas échéant grands groupes lorsqu'ils proposent une ou des solutions directement susceptibles d'apporter ce type de réponses et s'engagent à une approche innovante et coopérative ; Projets académiques, associant le cas échéant des acteurs économiques.

Le processus pour rejoindre la communauté est le suivant :

L'ANRU et ses partenaires définissent chaque année des thématiques prioritaires en fonction des besoins des projets de renouvellement urbain portés à sa

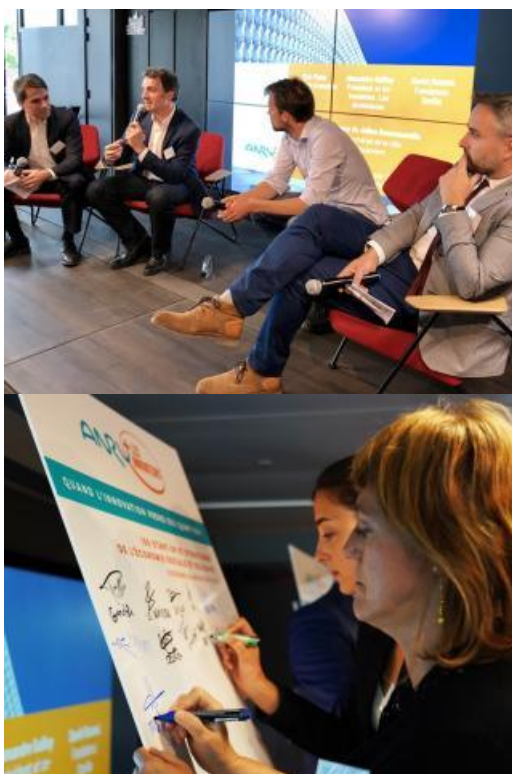
connaissance et des champs thématiques d'expérimentation constatés sur les territoires. Sur la base de ces thématiques, un sourcing de structures sur le territoire national peut être effectué par l'ANRU, ses partenaires ou ses prestataires.

Par ailleurs, un AMI est ouvert en permanence sur le site de l'ANRU et de ses partenaires permettant aux structures qui le souhaitent de candidater.

Un comité de sélection (composé de l'ANRU et de ses partenaires) se réunit tous les trimestres pour valider les candidatures selon les critères suivants :

- › Caractère original et novateur de la solution
- › Solidité économique de la solution et de l'entreprise
- › Potentiel d'expérimentation et d'essaimage dans plusieurs quartiers

La participation à la communauté est gratuite pour les innovateurs.



Comment rejoindre cette communauté ?

URL de la page : <https://www.anru.fr/les-innovateurs-decouvrez-la-charte>

Un appel à candidatures permanent est mis en place, pour que les structures puissent se manifester auprès de l'ANRU pour rejoindre cette communauté d'innovateurs, et bénéficier d'une reconnaissance au niveau national par l'Agence (« labellisation »).
[Cliquez ici pour candidater \(https://adminimpulse.typeform.com/to/lu4iqw\)](https://adminimpulse.typeform.com/to/lu4iqw)